

VILLE DE SAINT-QUENTIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

A L'APPEL

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOD, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Claude NATTEAU, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e) :

M. Jacques HERY

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

1 CONSEIL MUNICIPAL - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne Mme Najla BEHRI comme secrétaire et Mme Fanny DEBOUDT, Directeur Général des Services, par intérim, comme secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Mme le Maire

2 CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès-verbal du 25 juin 2018.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 25 juin 2018.

Rapporteur : Mme le Maire

3 FINANCES - Abattement de la base d'imposition de la taxe foncière en faveur des commerces en 2019 sur le territoire de Saint-Quentin.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la mise en place d'un abattement de 10 % sur la base d'imposition de la taxe foncière des propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498, dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial sur la totalité du territoire de Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : Mme le Maire

4 FINANCES - Taxe annuelle sur les friches commerciales pour 2019.

Le Conseil décide :

1°) de maintenir la taxe sur les friches commerciales ainsi que prévu dans l'article 1530 du code général des impôts ;

2°) de reconduire les taux à 20% pour la première année de taxation, 30% pour la seconde année, 40% pour la troisième année et suivantes ;

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à sa mise en place et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Ont voté contre : Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ.

Rapporteur : Mme le Maire

5 FINANCES - Dispositif d'aide à l'embellissement, l'agencement et la sécurisation des points de vente.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant au document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « d'aide à l'embellissement, l'aménagement et à la sécurisation des points de vente » ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : Mme le Maire

6 FINANCES - Décision modificative n°2 - Ajustements du budget primitif.

Le Conseil décide :

1°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au rapport (paragraphe 1-1 et 1-2) et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

2°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme ;

3°) d'autoriser l'indemnisation du préjudice subi par les deux agents municipaux dans les conditions exposées au rapport.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY. Se sont abstenus : Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Stéphane ANDURAND.

Rapporteur : Mme le Maire

7 FINANCES - Attribution de subventions à diverses associations.

Le Conseil décide :

1°) d'accorder les subventions étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

Mme Mélanie MASSOT, M. Philippe CARAMELLE ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

8 ADMINISTRATION GENERALE - Travaux réalisés par la CCSPL en 2017.

Le Conseil décide de prendre acte de la communication des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2017.

Se sont abstenu(e)s : Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Stéphane ANDURAND.

Rapporteur : Mme le Maire

9 MARCHES - Jury de concours.

Le Conseil décide :

1°) d'autoriser la désignation d'un maître d'œuvre par voie de concours ;

2) d'approuver le pré-programme dans les conditions définies au rapport ;

3) de décider l'attribution d'une prime fixée à 20 777 € HT à chacun des candidats admis à concourir après avis du jury ;

4) d'autoriser le règlement des frais et indemnités susceptibles d'être demandés par des membres désignés au titre de l'article 89-I du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

5) d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions pour lesquelles le projet serait éligible ;

5°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

Mme Monique RYO, M. Xavier BERTRAND ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Mme le Maire

10 AMENAGEMENT ET URBANISME - Cession de l'immeuble communal situé 7 rue du Gouvernement.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la cession au prix de 272 175 € de l'immeuble communal 7 rue du Gouvernement, cadastré AV 184 au profit de la société L.S.I ou toute personne physique ou morale qui se substituerait aux conditions exposées dans le rapport ;

2°) de charger le notaire de l'acquéreur d'établir les actes, étant précisé que les frais d'acte notarié et honoraires du notaire seront à sa charge ;

3°) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à remplir les formalités et à signer tous documents et actes relatifs à cette vente.

Rapporteur : Mme le Maire

11 AMENAGEMENT ET URBANISME - Convention type de concession de longue durée de places de stationnement.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver les conventions types qui seront conclues avec chaque pétitionnaire ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions futures et à accomplir toutes les formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

12 AMENAGEMENT ET URBANISME - Adhésion à l'association "Canal Seine-Nord Europe".

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Quentin à l'association Seine-Nord Europe ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

Rapporteur : Mme le Maire

13 ENFANCE JEUNESSE - Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis dans les centres sociaux municipaux et actualisation des tarifs de l'école municipale des sports.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'application au 26 septembre 2018 des tarifs à la séance en matinée, en après-midi et en journée pour l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi pour les centres sociaux,

2°) d'approuver l'actualisation et l'application des tarifs de l'école municipale des sports, comme indiqués ci-dessus, par cycle et par discipline et par semaine de « vacan'sports » à compter du 1^{er} octobre 2018,

3°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : Mme le Maire

14 PERSONNEL - Prime annuelle.

Le Conseil décide d'approuver les éléments complémentaires visant à expliciter les conditions de versement de la prime annuelle.

Rapporteur : Mme le Maire

15 PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : Mme le Maire

16 ADMINISTRATION GENERALE - Modification de la délégation de Mme le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil décide d'autoriser par délégation les demandes d'attribution de subventions sans limitation de montants à tout organisme financeur, conformément au nouvel article L.2122-22 26°) du code général des collectivités territoriales.

Rapporteur : Mme le Maire

17 **CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu au Conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.**

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

Le Maire de la Ville de Saint-Quentin certifie que le présent compte-rendu a été affiché à la porte de la mairie le 21 septembre 2018.

Rapporteur : Mme le Maire



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

